



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

UN75 | FAÇONNONS
NOTRE
AVENIR
ENSEMBLE
2020 ET AU-DELÀ



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Treizième Sommet des présidentes de parlement

Réunion en ligne, 17 et 18 août 2020

NOTE D'INFORMATION

Le 13^e Sommet des présidentes de parlement, organisé par l'Union interparlementaire (UIP), en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et le Parlement autrichien, se tiendra en ligne les 17 et 18 août 2020. Il sera suivi l'an prochain d'un Sommet physique à Vienne.

Le Sommet des présidentes de parlement réunit les femmes occupant les postes décisionnels les plus élevés au sein des parlements en vue de définir les futurs travaux parlementaires en fonction des nouveaux problèmes politiques, économiques, environnementaux et sociaux qui nécessitent des solutions communes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il permet ainsi aux participantes d'échanger leurs points de vue et leurs expériences et de constituer des réseaux.

Le Sommet sera placé sous le thème **Le leadership parlementaire des femmes à l'heure de la COVID-19 et de la reprise**. L'objectif est d'offrir aux présidentes de parlement une tribune leur permettant d'identifier les actions collectives et individuelles nécessaires pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes en toute circonstance, en s'appuyant sur le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Le Sommet se concentrera spécifiquement sur trois questions prioritaires qui appellent des mesures énergiques. Ces questions seront examinées lors de trois séances dont les thèmes sont les suivants : vers une meilleure gestion des situations d'urgence ; accroître l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes ; et mettre fin au sexisme, au harcèlement et à la violence contre les femmes au parlement et partout ailleurs¹.

Le Sommet précédera la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra également en ligne, les 19 et 20 août 2020. Les résultats des délibérations du Sommet viendront alimenter les débats et résultats de la Conférence, de manière à hisser les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au rang de priorité dans les travaux des parlements.

PARTICIPATION

Le Sommet est ouvert aux présidentes des parlements nationaux des pays reconnus par l'ONU et/ou des Parlements membres de l'UIP. Dans le cas des parlements bicaméraux, les présidentes de l'une et l'autre chambre peuvent prendre part à la manifestation. Les présidentes empêchées ne peuvent être remplacées que par la vice-présidente de leur chambre/parlement.

Les présidentes de parlement peuvent être accompagnées d'une délégation composée au maximum de deux parlementaires par chambre, présidente comprise.

Les présidentes des assemblées parlementaires régionales et internationales qui sont Membres associés de l'UIP sont également invitées à participer au Sommet. Les délégations des assemblées et organisations parlementaires régionales et internationales qui sont Membres associés de l'UIP ne doivent pas dépasser deux personnes.

Parmi les invités spéciaux figureront également un nombre limité d'experts internationaux de haut niveau spécialistes de l'action climatique sensible au genre, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la lutte contre la violence sexiste.

¹ Ces trois thèmes ont été formulés par les présidentes de parlement qui ont participé au Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et par la Présidente du Bureau des femmes parlementaires lors des consultations menées en novembre 2019.

ORGANISATION DES DÉBATS

Les présidentes de parlement, les présidentes des assemblées parlementaires régionales et internationales qui sont Membres associés de l'UIP sont conviés à prendre part aux débats. Il leur faudra au préalable remplir le formulaire d'inscription disponible depuis la page web de l'UIP consacrée à la manifestation : www.ipu.org/fr/event/treizieme-sommet-des-presidentes-de-parlement.

Chaque réunion-débat s'ouvrira par les propos liminaires d'un invité spécial, suivis des interventions des présidentes de parlement qui se seront inscrites via le formulaire susmentionné. Chaque séance sera animée par une modératrice en vue de faciliter les échanges entre les participantes.

En outre, les présidentes des assemblées parlementaires régionales ou internationales qui sont Membres associés de l'UIP pourront, si le temps le permet, faire une courte intervention d'une minute maximum dans les autres séances.

DROITS ET ORDRE DE PRISE DE PAROLE

Chaque présidente de parlement ou présidente d'une assemblée parlementaire régionale ou internationale qui est Membre associé de l'UIP peut en principe faire une intervention à la séance qu'elle aura placée en tête de ses vœux au moment de l'inscription. Les déclarations doivent être soumises à l'avance afin de permettre au Secrétariat de l'UIP d'établir l'ordre de prise de parole. Les déclarations pourront être faites "en direct" pendant le Sommet ou dans un message vidéo préenregistré.

Afin d'assurer le bon déroulement des débats et de respecter les contraintes de temps, les participantes qui se seront inscrites pour prendre la parole à une séance devront s'abstenir de lire un discours rédigé à l'avance et limiter leur intervention à **quatre minutes maximum**.

L'ordre de prise de parole est établi par la modératrice avec l'aide du Secrétariat de l'UIP, en tenant compte autant que faire se peut des préférences exprimées par les présidentes de parlement au moment de leur inscription. Les modératrices, assistées par le Secrétariat, s'occupent de toutes les questions relatives à l'ordre de prise de parole.

La modératrice rappellera à l'ordre toute oratrice qui ne respecte pas les limites de temps, qui s'écarterait de la question à l'examen ou qui nuirait à la tenue des débats par des propos injurieux. La modératrice peut, au besoin, lui retirer la parole et exiger que les propos soient retirés par l'oratrice et/ou supprimés du compte rendu des débats.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

À l'issue du Sommet, un document final sera publié. On y trouvera, sous forme résumée, les conclusions et recommandations du 13^e Sommet des présidentes de parlement.

Le document final viendra alimenter les travaux de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, de manière à hisser les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au rang de priorité.

LANGUES

Un service d'interprétation simultanée sera assuré depuis et vers l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, l'allemand et le russe.

Les oratrices s'exprimant dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration dans l'une des six langues officielles.

DOCUMENTS

Une version électronique des déclarations et exposés sera fournie aux participantes dès que les documents en question seront disponibles.

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au **1^{er} août 2020**.

Chaque participante invitée doit s'inscrire via le système d'inscription en ligne de l'UIP. On trouvera à la page ci-après les instructions relatives à l'inscription : registration.ipu.org/events/fifth-world-conference-of-speakers-of-parliament-and-13th-summit-of-women-speakers-of-parliament/event-summary-28ae1cbe763c4e8aadd5f5f782cbd7a3.aspx?5S%2CM3%2C28ae1cbe-763c-4e8a-add5-f5f782cbd7a3=&lang=fr.

Chaque délégation désignera un coordonnateur qui sera la seule personne habilitée à accéder au système.

Une liste provisoire des participantes sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les déléguées auront la possibilité de vérifier l'exactitude des informations y figurant avant la fin du Sommet.

